

[Etude régionale Altares « Défaillances et sauvegardes d'entreprises : T4 et bilan 2023 »]

## Hauts de France : 4 542 défaillances d'entreprises en 2023 La région dépasse approche son niveau de défauts de 2016

« Bien au-delà des « rattrapages » post Covid, les défaillances liées à la conjoncture ultra tendue s'accroissent »

Lille, le 6 février 2024 | Le groupe Altares – expert historique et référent de l'information sur les entreprises - dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en Hauts de France pour l'année 2023. Avec 4 542 procédures ouvertes en 2023, le nombre de défaillances est en augmentation de 26 % par rapport à 2022. Un taux encore très élevé après la hausse historique (+77%) de 2022. La région enregistre une tendance moins sévère que celle observée en France qui avec 57 729 procédures ouvertes, enregistre une augmentation de 36 % par rapport à 2022.

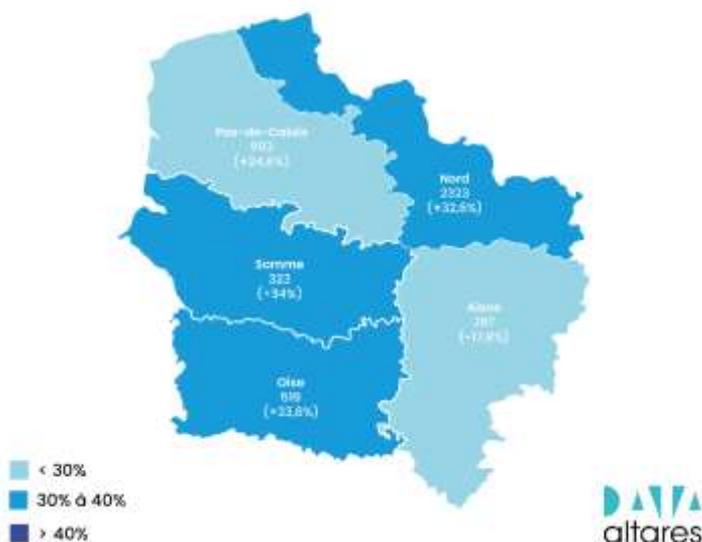
Les TPE sont naturellement les plus nombreuses mais les PME régionales sont très exposées.

Au regard du contexte inédit de « permacrise » dans lequel les entreprises naviguent depuis 4 ans, les seuils de défaillances, s'ils sont élevés, ne sont pas une surprise.

### Des disparités locales se manifestent

#### Évolution des défaillances d'entreprises en 2023 / 2022

Hauts-de-France



L'Aisne avait doublé le nombre de ses défauts d'entreprises en 2022 ; la situation se corrige en 2023 avec un fort recul de 18% pour 287 jugements.

Le Pas-de-Calais contient le nombre de ses cessations de paiement sous le millier limitant la hausse à +25% contre +81% en 2022.

Le Nord concentre plus de la moitié des défauts de la région. Avec désormais 2 323 cessations de paiement (+33%) le département retrouve son niveau de 2015 (2327).

L'Oise compte 519 redressements ou liquidations judiciaires (+34%), un nombre encore inférieur à celui enregistré juste avant la crise covid en 2019 (526).

La Somme ferme la marche avec une augmentation de 34% du nombre de défauts soit 323 à peine plus que les 317 de 2019.

**Thierry Millon, directeur des études de la société Altares :** « Après une phase de rattrapage d'une partie des entreprises tenues à flot grâce aux mesures d'accompagnement mises en place depuis la crise Covid, nous amorçons désormais **une nouvelle phase, plus structurelle**, davantage liée aux insuffisances financières des entreprises qui doivent naviguer dans un environnement économique extraordinairement tendu. Certes les assignations ont repris fortement mais toutes les procédures ne sont pas ouvertes à l'initiative des URSSAF. Activité en berne, niveau d'inflation encore élevé, taux d'intérêt toujours hauts, consommation qui flanche, forment un **dangereux cocktail pour des entreprises** aux trésoreries épuisées après une succession de crises. Les PME et ETI **ne sont pas épargnées**, transférant ainsi potentiellement le risque vers leurs fournisseurs et sous-traitants. 308 entreprises d'au moins 10 salariés ont défailli en 2023, c'est 26% de plus qu'en 2022 et un nombre au plus haut depuis 2015 »

## Un volume des défaillances conforme aux prévisions

Avec **4 542 procédures enregistrées**, le volume des défaillances approche le niveau observé en 2016 (4 615). Une situation conforme aux prévisions. La hausse sur un an (+26%) est moins forte que celle exceptionnelle de 2022 (+ 77 %), mais reste toutefois la deuxième plus rapide de l'histoire devant les +15% de 2008.

### Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par année

|  | 2014         | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019         | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         | Évolution 2023/2022 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Sauvegardes  | 106          | 61           | 62           | 71           | 53           | 47           | 45           | 48           | 71           | 97           | <b>36,6%</b>        |
| Redressements ou Liquidations judiciaires directes | 4955         | 4924         | 4553         | 4132         | 4192         | 3 888        | 2 386        | 1 990        | 3 527        | 4 445        | <b>26,0%</b>        |
| <b>Total défaillances</b>                          | <b>5 061</b> | <b>4 985</b> | <b>4 615</b> | <b>4 203</b> | <b>4 245</b> | <b>3 935</b> | <b>2 431</b> | <b>2 038</b> | <b>3 598</b> | <b>4 542</b> | <b>26,2%</b>        |
| Dont PME - ETI                                     | 393          | 349          | 274          | 268          | 271          | 219          | 153          | 155          | 245          | 308          | <b>25,7%</b>        |

## L'augmentation des défauts de plus gros employeurs menace davantage d'emplois : 15 200 emplois ont été menacés en 2023 contre 14 300 en 2022

En Hauts de France, **les TPE concentrent l'essentiel des défaillances (93 %)**, et donnent donc le ton régional. 4137 entreprises de moins de 10 salariés ont fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire directe en 2023, un nombre en augmentation de 26 %

Pour les **PME, la tendance est comparable** pour les sociétés **de moins de 50 salariés** (281 procédures) dont le nombre de cessations de paiement augmente de 27%. Les PME comptant **plus de 50 salariés** (27 procédures) limitent la hausse à 13%.

308 défauts de PME (plus de 10 salariés) ont ainsi été enregistrés en 2023, un nombre au plus haut depuis 2015.

Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés par ces défaillances augmente. Ces dernières représentent 15 200 emplois contre 14 300 en 2022.

## Les défaillances d'entreprises accélèrent dans la construction



### CONSTRUCTION

Le secteur de la construction concentre près du **quart des cessations de paiement** et compte désormais 1074 défauts (+29%) dont 935 (+29%) **dans les seules activités du bâtiment**. Dans le gros œuvre, la **maçonnerie générale** (180 défauts ; +65%) souffre particulièrement. Dans le second œuvre, la sinistralité s'affole dans les travaux de **plâtrerie** (59 ; +48 %), de **peinture et vitrerie** (59 ; +67%) ou de **couverture** (72 ; +60%). Dans **l'immobilier**, le nombre de cessations de paiement explose de 195% pour les **agences** (65).



### COMMERCE

Le commerce compte quasiment autant de défauts que la construction (1036 ; +20%).

Dans le **commerce de détail** qui concentre plus de 665 procédures (+19%), les procédures se multiplient dans le **meuble** (17 ; +42%) ou le **commerce d'habillement** (107 ; +57%).



### SERVICES

Près de 480 sociétés de **services aux entreprises** se sont trouvées en cessation de paiement en 2023, un nombre en hausse de seulement 28%.

Les activités de **nettoyage courant des bâtiments** (40 ; +33%), les agences de **publicité** (26 ; +160%) et les activités de **conseil en communication** (18 ; +50%) accusent de fortes dégradations.

Pour les **services aux particuliers**, la situation se détend progressivement pour pour les **coiffeurs et soins de beauté** (181 ; +10 %).



## INDUSTRIE

310 **industriels** sont tombés en redressement ou liquidation judiciaire en 2023 (+30%). Les activités de **manufacture** (171 ; + 43%) en particulier dans l'imprimerie ou la mécanique industrielle sont davantage en difficulté que celles de **l'agroalimentaire** (139 ; +18%)

Le secteur agroalimentaire est porté par la **boulangerie** qui à elle seule compte 90 défauts un nombre en augmentation de seulement 5%.



## TRANSPORTS

155 **transporteurs** ont défailli en 2023, un nombre en hausse de 28% après une année 2022 qui avait été compliquée durant laquelle le secteur accusait une envolée des défauts de + 63%.

La tendance est moins marquée dans le **transport routier de marchandises de proximité** (37 ; +28%) que dans **l'interurbain** (69 ; +44%).



## RESTAURATION

537 établissements de **restauration** ont défailli en 2023 (+26%). Le rythme ralentit peu dans la **restauration traditionnelle** (207 ; + 22%) comme dans la **restauration rapide** (316 ; +27%).

Les **débites de boissons** (132 ; + 36 %) présentent une tendance plus défavorable que celle de la restauration.



## AGRICULTURE

**L'agriculture** (57 ; -17%) offre une belle résistance en dépit de difficultés plus sensibles dans **l'élevage** (31 ; +24%).

**Thierry Millon conclut :** « *En ce début d'année 2024 l'incertitude gagne du terrain. Dans un contexte de croissance poussive, le levier finance est un moteur qui risque de manquer encore à de nombreuses entreprises pour leur permettre de répondre aux enjeux de transition écologique, Ressources Humaines et bien évidemment business. En dépit des crises successives qui s'enchaînent depuis le début de la décennie, l'économie réelle tient mais les trésoreries des entreprises sont mises à mal. Le mur des faillites redouté depuis trois ans est moins que jamais envisagé, néanmoins, il est fondamental de se prémunir du risque de défaut de ses clients comme de ses fournisseurs stratégiques. Si les TPE sont les plus nombreuses à défaillir, 2023 a confirmé que les partenaires commerciaux PME et ETI sont, et devraient rester, également très exposés au risque.* »

**[L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – bilan 2023 » est disponible en ligne en cliquant ici](#)**

**Méthodologie** | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

**Glossaire** | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

**À propos d'Altares** - [www.altares.com](http://www.altares.com) - <http://blog.altares.com/>

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 500 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

## Contacts Presse

### Altares

Thierry Millon – Directeur des études Altares  
[thierry.millon@altares.com](mailto:thierry.millon@altares.com) | 04 72 65 15 51

### Agence CorioLink

Urielle Dutartre  
[urielle.dutartre@coriolink.com](mailto:urielle.dutartre@coriolink.com) | 06 62 82 71 62